

T2-2025

RAPPORT DE GESTION – POUR LES PÉRIODES DE TROIS MOIS ET SIX MOIS TERMINÉES LE 31 JANVIER 2025.

INTRODUCTION

Le présent rapport de gestion donne au lecteur un aperçu de la situation financière du Groupe Santé Devonian inc. (« la Société ») au 31 janvier 2025. Il donne également un aperçu de la performance de la Société en comparant ses résultats d'exploitation sur une base consolidée, pour les périodes de trois mois et de six mois, terminées le 31 janvier 2025, avec ceux des périodes correspondantes terminées le 31 janvier 2024, retraités.

À moins d'indication contraire ou si le contexte l'exige, les références dans le présent rapport de gestion à « Devonian », à la « Société », à « nous », à « notre », à « nos » ou à d'autres termes similaires font référence à Groupe Santé Devonian Inc. et à sa filiale, sur une base consolidée. Le présent rapport de gestion doit être lu conjointement avec les états financiers consolidés intermédiaires non audités de la Société pour les périodes de trois mois et de six mois closes les 31 janvier 2025 et 2024 (retraités – note 15 aux états financiers consolidés intermédiaires) et les états financiers consolidés audités pour les exercices clos les 31 juillet 2024 et 31 juillet 2023 (retraités – notes 25 et 26 aux états financiers consolidés). L'information financière contenue dans le présent rapport de gestion a été préparée par la direction conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), d'après les informations dont elle disposait au 14 avril 2024. Tous les montants présentés dans le présent document sont exprimés en dollars canadiens.

1. DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

L'information présentée dans le présent rapport de gestion, ainsi que l'analyse des résultats d'exploitation et de la situation financière, peuvent contenir des énoncés concernant des résultats d'exploitation futurs. Certains énoncés prospectifs formulés par la direction, relatifs aux résultats d'études de recherche et à l'égard des objectifs et des attentes de la Société, peuvent être affectés par divers risques et incertitudes et, par conséquent, faire en sorte que les résultats réels diffèrent de ceux anticipés. Les hypothèses qui sous-tendent les énoncés prospectifs de la direction sont fondées sur les informations dont elle dispose actuellement.

2. PROFIL DE L'ENTREPRISE

Groupe Santé Devonian est une société pharmaceutique au stade clinique spécialisée dans le développement de médicaments pour diverses maladies inflammatoires auto-immunes. La Société a été constituée le 27 mars 2015 en vertu de la Loi sur les sociétés par actions du Québec. Le 12 mai 2017, la Société a été prorogée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions. Acquis le 1er février 2018, Altius Healthcare Inc. est une filiale en propriété exclusive de Groupe Santé Devonian Inc.

Le produit phare de la Société, la Thykamine™, présente des propriétés immunomodulatrices, antioxydantes et anti-inflammatoires. C'est le premier produit d'un complexe d'ingrédients actifs, extrait des épinards à l'aide de la technologie d'extraction et de stabilisation du complexe supramoléculaire (SUPREX™).

La Société possède un complexe pharmaceutique à Montmagny et sera en mesure d'y réaliser toutes ses activités d'extraction, une fois le processus de mise à l'échelle complété. Devonian dispose également de produits de soins de la peau développés avec la même approche que ses produits pharmaceutiques. Le premier produit cosméceutique développé par Devonian, est un traitement anti-âge pour les femmes, composé de crème de jour, de crème de nuit et de contour pour les yeux. Le R-Spinasome®, l'ingrédient actif naturel exclusif de Devonian, fait partie intégrante de ce produit, prêt à être commercialisé sous le nom de marque Purgenesis™. Purgenesis™ a obtenu la désignation du premier produit distribué par des dermatologues à être reconnu par le Programme™ de santé de la peau de l'Association canadienne de dermatologie (ADC). Soutenu par des spécialistes médicaux indépendants et dirigé par un conseil consultatif d'experts, le programme de l'ADC fournit des conseils pour le maintien d'une peau, de cheveux et d'ongles sains.



Ce produit est breveté au Canada, en Europe, au Japon et aux États-Unis.

Altius Healthcare, une division de distribution de produits pharmaceutiques génériques sous licence, se consacre principalement à l'octroi de licences et à la distribution de médicaments et de produits de santé sûrs et innovants, conçus pour aider les personnes de tous âges à mener une vie plus saine. Altius met ensuite à profit son expertise dans les activités de commercialisation nécessaires au lancement et à la distribution de ces médicaments au Canada.

Le portefeuille actuel d'Altius comprend trois médicaments pharmaceutiques : le Dexlansoprazole, le Pantoprazole magnésium et le Cleo-35.

Le Dexlansoprazole et le Pantoprazole magnésium sont des inhibiteurs de la pompe à protons (IPP) indiqués pour soulager les symptômes du reflux acide ou du reflux gastro-œsophagien (RGO), également connu sous le nom de brûlures d'estomac ou de régurgitation acide, ainsi que des ulcères gastriques (estomac) ou duodénaux (intestinaux).

Cleo-35® est utilisé pour traiter l'acné hormonale chez les femmes.

La stratégie commerciale d'Altius consiste également à constituer un portefeuille de produits complémentaires compatibles avec son expertise et sa technologie, ce qui lui permettra d'atteindre un chiffre d'affaires et un flux de trésorerie qui permettront d'aider Devonian à financer ses activités de recherche et de créer de la valeur pour ses actionnaires.

3. SOMMAIRE POUR LE TRIMESTRE TERMINÉ LE 31 JANVIER 2025

REVENUS ET FLUX DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION

Malgré les flux de trésorerie générés par la croissance des revenus de distribution au cours de cette période, principalement stimulés par l'adoption par le marché du générique autorisé de Dexlansoprazole lancé en janvier 2024, ces derniers n'ont pas compensé les activités d'exploitation et de financement, principalement en raison du remboursement du prêt à terme en décembre 2024.

Les revenus de distribution pour le Dexlansoprazole représentent 92 % du chiffre d'affaires total déclaré de Devonian pour le premier semestre de l'exercice 2025.

Le 7 février 2025, la Société a annoncé que l'accord de licence pour la distribution du Dexlansoprazole sera résilié à compter du 17 avril 2025. Altius explore actuellement de nouvelles opportunités commerciales potentielles pour élargir son portefeuille et générer de nouveaux revenus. Cependant, rien ne garantit que cet exercice portera ses fruits et que l'entreprise réussira à acquérir de nouvelles licences de distribution.

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

i) Dermatite atopique pédiatrique (DA)

Suite aux résultats positifs de son étude de phase 2 sur la dermatite atopique dans la population adulte, la Société a l'intention de réaliser une étude clinique sur la dermatite atopique (DA) dans la population pédiatrique.

La Société a poursuivi la préparation de cette étude, avec l'aide de ses partenaires, pour la gestion de l'étude clinique et la fabrication des fournitures cliniques.

La Société continue de suivre le processus de qualification de production des crèmes pour les études cliniques, au sein d'une organisation mondiale de développement et de fabrication de premier plan, qui fournit des substances médicamenteuses, des produits pharmaceutiques et des services analytiques tout au long du cycle de vie des médicaments. Les processus de fabrication ont été transférés avec succès, ce qui a permis la production de la crème de Thykamine.

La Société a également rédigé le protocole d'une étude clinique multicentrique de phase II/III, randomisée, en double aveugle, contrôlée par véhicule, d'une durée de 12 semaines, portant sur l'innocuité et l'efficacité de deux concentrations. (0,05 % et 0,1 %) de la crème PUR 0110 (Thykamine™) appliquée deux fois par jour chez des patients pédiatriques (âgés de 3 mois à 17 ans) atteints de dermatite atopique légère à modérée.

Des discussions sont en cours avec des leaders d'opinion clés (KOL) du secteur pédiatrique pour leur participation à l'étude. Un dermatologue canadien KOL a été accepté le rôle de chercheur principal du programme de dermatite atopique pédiatrique de la Société.

Un processus d'approbation par les organismes de réglementation est prévu au cours du prochain exercice financier pour permettre le début des études.

En fonction du financement disponible, la Société estime qu'elle pourrait débiter l'étude clinique en 2025. Étant donné que les coûts estimés pour mener une telle étude clinique sont estimés à environ 10 millions de dollars sur une durée de 18 à 24 mois, à l'exclusion des frais généraux et administratifs, la Société devra lever des fonds supplémentaires pour assurer la réussite de celle-ci.

La Société a également élaboré le protocole d'une étude auxiliaire à l'étude mentionnée ci-dessus, utilisant des patchs cutanés pour caractériser les biomarqueurs de la barrière immunitaire et épidermique de la peau lésionnelle d'enfants atteints de dermatite atopique. Cette étude devrait démontrer les mécanismes d'action de la Thykamine™ dans la peau. La Société prévoit amorcer cette étude une fois que plus de la moitié des patients de l'étude clinique de phases 2/3 auront été recrutés.

À propos de la dermatite atopique pédiatrique (DA)

La dermatite atopique (DA), également connue sous le nom d'eczéma, est un type d'inflammation de la peau. Cela se traduit par des démangeaisons, des rougeurs, des gonflements et des fissures qui peuvent entraîner une infection secondaire. La maladie commence généralement au cours de l'enfance avec une gravité changeante au fil des ans. Bien que la cause de la DA soit inconnue, on pense qu'elle implique la génétique, un système immunitaire affaibli et des déclencheurs environnementaux. La DA est la maladie de la peau la plus courante, et sa prévalence continue d'augmenter dans le monde entier. Il existe actuellement un besoin pressant de nouvelles options thérapeutiques efficaces et bien tolérées pour la DA, avec un marché potentiel global estimé à plus de 25 milliards de dollars américains.¹

La dermatite atopique survient souvent dans les premières années de la vie. Des études ont montré que 45 % des enfants touchés étaient atteints de la maladie avant l'âge de 6 mois, 60 % avant l'âge de 1 an et jusqu'à 85 % avant l'âge de 5 ans. L'apparition d'une maladie allergique commence au cours de la petite enfance avec la dermatite atopique et l'allergie alimentaire, et se transforme souvent en asthme allergique et en rhinite allergique dans l'enfance ; La séquence du processus est définie comme une « marche atopique ».^{2, 3, 4}

La marche atopique est classiquement associée à des comorbidités concomitantes. Les comorbidités potentielles comprennent les allergies alimentaires, l'asthme, la rhinoconjonctivite, la dermatite des paupières, la blépharite, la kératoconjonctivite atopique, le kératocône, la cataracte et le glaucome (soit une dermatite atopique primitive, soit secondaire à des corticostéroïdes topiques et systémiques). Sa pathogenèse est une interaction complexe impliquant une altération de la fonction de la barrière cutanée, une dérégulation immunitaire impliquant principalement la voie inflammatoire. La restauration de l'intégrité de la barrière cutanée et les traitements anti-inflammatoires topiques sont des piliers du traitement de la DA et arrêtent la marche atopique.

Les corticostéroïdes, les inhibiteurs de la phosphodiesterase (par exemple le pimécrolimus et le roflumilast) et les inhibiteurs topiques de la calcineurine (ITC, tels que le crisaborole) sont des produits pharmaceutiques disponibles pour traiter la dermatite atopique légère à modérée chez les enfants 6.

Le pimécrolimus est approuvé par la FDA pour les adultes et les enfants de 2 ans et plus atteints de dermatite atopique légère à modérée. Le produit peut être utilisé pendant de longues périodes pour contrôler les symptômes et réduire les poussées. Les effets secondaires courants comprennent une légère sensation de brûlure ou de picotement lorsque le médicament est appliqué pour la première fois sur la peau.

Crisaborole est destiné aux enfants atteints de dermatite atopique légère à modérée âgés de 3 mois et plus. Dans les essais cliniques, l'effet secondaire le plus courant est la douleur au site d'application, comme une brûlure ou des picotements.

¹ Global Atopic Dermatitis Market, Market Data Forecast, June 2022.

² N Maiello, P Comberiati, A Giannetti, et al. New Directions in Understanding Atopic March Starting from Atopic Dermatitis. *Children*, 9, 450, 2022.

³ L Yang, J Fu et Y Zhou. Research Progress in Atopic March. *Frontiers in Immunology*, Vol 11, article 1907, 2020.

⁴ M Tsuge, M Ikeda, N Matsumoto et al. Current Insights into Atopic March. *Children*, 8, 1067, 2021.

⁵ M SY Goh, SW Yun et J C Su. Management of atopic dermatitis: a narrative review. *Med J Aust*; 216 (11): 587-593, 2022.

⁶ National Eczema Association, <https://nationaleczema.org/>, 2024

Roflumilast est disponible pour les enfants atteints de dermatite atopique légère à modérée âgés de 6 ans et plus. Dans les essais cliniques de phase 3, les effets secondaires les plus courants étaient les maux de tête (2,9 %), les douleurs au site d'application (1,5 %), la diarrhée (1,5 %) et les vomissements (1,5 %).

Les corticostéroïdes topiques sont une classe de médicaments prescrits pour tous les types d'eczéma, comme pour tout médicament, il peut y avoir des effets secondaires à l'utilisation de stéroïdes topiques. Le risque d'effets secondaires est lié à la puissance du stéroïde, à l'emplacement et à la durée d'utilisation. De nombreux effets secondaires potentiels disparaîtront après l'arrêt de l'utilisation de stéroïdes topiques.

Les effets secondaires courants comprennent l'amincissement de la peau (atrophie), les vergetures (stries), les varicosités (télangiectasies), la dermatite périorale (autour de la bouche), l'acné ou les éruptions cutanées semblables à la rosacée.

Les effets secondaires rares peuvent inclure la suppression de l'axe hypothalamo-hypophyso-surrénalien, le retard de croissance chez les jeunes enfants, le glaucome (lésion du nerf optique de l'œil), la cataracte (opacification du cristallin).

Les corticostéroïdes, y compris les corticostéroïdes topiques, sont associés à une affection potentiellement grave appelée sevrage des stéroïdes topiques (TSW). On pense que le TSW est rare, mais peut être débilitant pour certains patients.

Les effets anti-inflammatoires du Thykamine™ ont été comparés à différents corticostéroïdes (valérate de bétaméthasone, clobétasol, hydrocortisone 21-acétate, prednisone) et au crisaborole dans un modèle de cellule humaine in vitro. L'effet anti-inflammatoire de la Thykamine™ avait une puissance supérieure sur les biomarqueurs inflammatoires par rapport aux corticostéroïdes actuellement commercialisés et à un inhibiteur de la phosphodiesterase. La puissance élevée et l'efficacité clinique précédemment établie de la Thykamine™, combinées à son innocuité semblable à celle d'un placebo, devraient inciter les praticiens à envisager son utilisation comme traitement de première intention, en particulier compte tenu des préoccupations potentielles en matière de sécurité liées à la norme de soin actuelle.

Dans son essai clinique de phase 2 chez l'adulte souffrant de dermatite atopique légère à modérée, le produit phare de Devonian, le Thykamine, a présenté un profil d'effets secondaires extrêmement favorable comparable à celui d'un placebo avec une efficacité comparable à celle d'autres thérapeutiques ⁷.

La direction de Devonian estime que le profil d'innocuité de Thykamine associé à une efficacité enviable est très bien positionné pour devenir un produit pharmaceutique de premier choix pour le traitement de la dermatite atopique légère à modérée.

ii) Étude du mécanisme d'action de la Thykamine™

Une étude sur le mécanisme d'action de la Thykamine™ a démontré qu'elle peut agir à toutes les phases de la guérison.

En novembre 2023, la Société a déposé une demande de brevet en vertu du Traité de coopération (« PCT ») pour la Thykamine™ dans la cicatrisation des plaies. Le 10 mai 2024, la Société a reçu la notification de publication du brevet de l'Organisation Mondiale Internationale de la Propriété (OMPI/PCT). Le dépôt de cette demande donne à la Société la possibilité de demander une protection par brevet à 157 États contractants avec le PCT.

À propos du Thykamine™

Le Thykamine™, premier produit pharmaceutique issu de la plateforme SUPREX™ de Devonian, est un produit très innovant à utiliser dans la prévention et le traitement des problèmes de santé liés à l'inflammation et au stress oxydatif, notamment la colite ulcéreuse, la dermatite atopique, le psoriasis, la polyarthrite rhumatoïde et d'autres maladies auto-immunes. Les propriétés anti-inflammatoires, antioxydantes et immunomodulatrices de la Thykamine™ ont été démontrées dans un nombre considérable d'études in vitro et in vivo ainsi que dans une étude clinique de phase IIa sur des patients atteints de colite ulcéreuse distale légère à modérée et dans une étude clinique de phase II chez des patients atteints de dermatite atopique légère à modérée.

Thykamine™ et la plateforme SUPREX™ sont protégés par plusieurs brevets en Amérique du Nord, en Europe et en Asie

⁷ C. Lynde, Y. Poulin, J. Tan al. Phase 2 trial of Topical Thykamine in Adults with Mild to Moderate Atopic Dermatitis. J Drugs in Dermatology, 21 (10), 1091-1097, 2022.

iii) Autres applications pharmaceutiques de la Thykamine™

Syndrôme des mains et des pieds (HFS) associé à la chimiothérapie.

Le syndrome main-pied (HFS) est un effet indésirable bien documenté de nombreux agents chimio thérapeutiques. Les manifestations caractéristiques prévalentes comprennent l'érythème, la dysesthésie, la douleur, la fissuration et la desquamation. Des discussions ont été engagées, avec un hôpital dédié à la recherche en cancérologie, pour la conception et la mise en œuvre d'un essai clinique (proof of concept (POC) auprès d'une population de patients atteints de cancer. Une ébauche de protocole a été rédigée et examinée par des oncologues au début de 2023. La version finale du protocole a été rédigée en tenant compte des différents commentaires reçus. L'étude inclurait des patients atteints d'un cancer du sein, du côlon ou gastrique non métastatique de stade 1 à 3, nouvellement diagnostiqué et nécessitant un traitement par capécitabine, 5-fluorouracile (5-FU) ou doxorubicine liposomale en monothérapie ou en association avec d'autres agents, y compris l'immunothérapie.

Le protocole permettra d'évaluer l'efficacité de la crème PUR 0110 (Thykamine™) 0,1 % par rapport à la crème « base Glaxal », dans la prévention des HFS associées à la chimiothérapie.

Une formulation de crème spéciale a été développée et fait actuellement l'objet d'essais de stabilité.

En fonction des fonds disponibles, la Société estime qu'elle pourrait commencer l'essai clinique en 2025. Les coûts estimés pour mener une telle étude clinique sont estimés à environ 5 millions de dollars, à l'exclusion des frais généraux et administratifs. Pour entreprendre cette étude, la Société devra lever des fonds supplémentaires. Cependant, la collecte de fonds nécessaire ne peut être garantie.

Radiodermatite associée à la radiothérapie.

La radiodermite (dermatite radiologique, réactions cutanées induites par les radiations ou lésion par radiation) est l'un des effets secondaires les plus courants de l'exposition aux rayonnements ionisants utilisés dans la radiothérapie des carcinomes de toutes localisations, notamment les tumeurs dans les régions mammaires, de la tête et du cou, des poumons et des sarcomes des tissus mous. Malgré sa prévalence, il n'existe actuellement aucune norme pour sa prévention et sa gestion. Bon nombre des interventions actuellement utilisées sont souvent fondées sur des preuves anecdotiques, des études peu concluantes ou des préférences des médecins. De plus, les essais évaluant les agents topiques n'ont pas réussi à démontrer leur efficacité dans la prévention et la prise en charge des lésions cutanées induites par les radiations.

Les propriétés anti-inflammatoires, antioxydantes et immunomodulatrices de la Thykamine™ ont été démontrées par un nombre considérable d'études in vitro et in vivo. La Société estime que grâce à l'approche multi-cibles proposée par Thykamine™, il pourrait être efficace pour la prévention et le traitement de la radiodermatite.

Une première version du protocole de recherche a été rédigée et révisée par un radio-oncologue. Une nouvelle version finale a été rédigée en tenant compte des commentaires reçus. Le protocole évaluera l'efficacité de la crème PUR 0110 (Thykamine™) 0,1 % dans la prévention de la radiodermatite chez les patients subissant une radiothérapie adjuvante pour un cancer du sein ou de la tête et du cou.

Une formulation de crème spéciale pour cette application a été développée et fait actuellement l'objet d'essais de stabilité.

En fonction des fonds disponibles, la Société estime qu'elle pourrait commencer l'étude clinique en 2025. Étant donné que les coûts estimés pour mener une telle étude clinique sont estimés à environ 5 millions de dollars, excluant les frais généraux et administratifs, la Société devra lever des fonds supplémentaires. Cependant, la collecte de fonds nécessaire ne peut être garantie.

iv) Stéato-hépatite associée à un dysfonctionnement métabolique (MASH)

La stéatose hépatique associée à un dysfonctionnement métabolique (MASLD), anciennement stéatose hépatique associée à un dysfonctionnement métabolique (MAFLD) ou stéatose hépatique non alcoolique (NAFLD), est la forme la plus courante de maladie hépatique chronique avec une prévalence mondiale de 5%. Il est représenté par une accumulation de graisse dans le foie, une affection qui est généralement associée à des caractéristiques du syndrome métabolique (MetS), telles que l'obésité, le diabète de type 2, la dyslipidémie et l'hypertension.

La MASLD évolue vers une stéato-hépatite associée à un dysfonctionnement métabolique (MASH), dont les caractéristiques sont l'inflammation, le ballonnement hépatocellulaire et l'aggravation ultérieure de la fibrose. Si elle n'est pas traitée, l'MASH peut évoluer vers une cirrhose du foie et un carcinome hépatocellulaire, une insuffisance hépatique et la mort.

Devonian a récemment terminé une étude portant sur les effets de la Thykamine™ sur la progression de la maladie hépatique dans le modèle murin STAM™ largement utilisé de MASH/fibrose chez SMC Laboratories au Japon. Dans ce modèle, des souris diabétiques ont été nourries avec un régime riche en graisses et ont rapidement développé une stéatose hépatique causée par

une inflammation et une accumulation de graisse dans l'organe. Le resmetirom, le premier médicament approuvé par la FDA des États-Unis pour la prise en charge du MASH, a été utilisé comme témoin positif à une dose orale de 3,0 mg/kg une fois par jour pendant 3 semaines.

La Thykamine™ administrée par voie orale, à des doses de 0,5 mg/kg, 5,0 mg/kg et 50,0 mg/kg, une fois par jour pendant 3 semaines, a fourni un effet hépato protecteur empêchant la progression de la maladie hépatique par rapport au groupe témoin (véhicule). L'étude MASH démontre que la Thykamine™ a des effets anti-inflammatoires et anti-fibrotiques avec le potentiel de cibler la pathologie sous-jacente de la maladie et donc d'arrêter la progression de la maladie. D'autres études sont prévues pour mettre en évidence le potentiel d'utilisation de la Thykamine™ dans le traitement du MASH.

v) La Thykamine™ comme agent anti-fibrotique

La fibrose est un processus physiologique complexe qui comprend des affections inflammatoires aiguës et à long terme. Il se distingue par une surabondance de tissu conjonctif fibreux s'accumulant dans et autour des tissus blessés ou inflammatoires, conduisant à la formation de cicatrices durables. La fibrose est le dernier stade de la maladie chronique dans un certain nombre d'organes, notamment la peau, le cœur, les poumons, l'intestin, le foie et les reins. L'augmentation de la morbidité et de la mortalité résulte de la perte d'intégrité structurelle et de fonction causée par l'accumulation pathologique de tissu fibreux. Les effets de la Thykamine™ sur les gènes associés à la fibrose ont été mesurés dans le cadre de l'étude sur le modèle murin STAM™. Le traitement à la Thykamine™ a été associé à la régulation négative de gènes clés associés à la progression des maladies inflammatoires vers la fibrose.

Les changements dans l'expression génique observés à la suite d'un traitement par Thykamine™ fournissent des preuves supplémentaires de son bénéfice potentiel non seulement en tant que médicament anti-inflammatoire et maladies connexes, mais peuvent également étendre son utilisation potentielle comme médicament antifibrotique pour de nombreuses maladies chroniques dans plusieurs organes. Devonian envisage actuellement de lancer d'autres études afin d'élucider davantage l'utilisation potentielle de la Thykamine™ comme agent anti-fibrotique.

vi) Brevets

Devonian a déposé deux (2) nouveaux brevets provisoires.

Le premier dépôt portait sur l'utilisation de la Thykamine™ pour le traitement de la maladie hépatique stéatotique associée à un dysfonctionnement métabolique (MASLD), telle que le MASH. Étayée par des données in vivo, la demande de brevet provisoire démontre l'efficacité potentielle des extraits de thylakoïdes dans le traitement et le ralentissement de la progression des (MASLD), tels que les MASH.

Le deuxième dépôt visait la Thykamine™ en tant qu'agent antifibrotique. Étayée par des données in vivo, la demande de brevet démontre l'efficacité potentielle des extraits de thylakoïdes dans le traitement et le ralentissement de la progression de la fibrose, et dans la régulation négative de plusieurs gènes associés à la fibrogenèse dans plusieurs organes et tissus.

C) FINANCEMENT ET CAPITAL-ACTIONS

Au cours du deuxième trimestre de 2025, la Société a octroyé 1 535 715 options d'achat d'actions de la Société à un prix d'exercice de 0,19 \$ pour une période de 10 ans à compter de la date d'octroi et conformément aux modalités du régime d'options d'achat d'actions de la Société. Ces options accordées aux membres indépendants du conseil d'administration peuvent être exercées à la date de leur octroi.

La direction est actuellement en pourparlers avec divers partenaires financiers potentiels pour soutenir les études cliniques susmentionnées. Cependant, rien ne garantit que ces discussions aboutissent au financement nécessaire pour soutenir ces études.

D) AUTRES

À la suite de la démission de la directrice financière par intérim, Mme Colette Laurin, annoncée le 7 octobre 2024, la Société a nommé Mme Viktoria Krasteva au poste de directrice financière le 21 janvier 2025. Mme Krasteva a pris ses fonctions le 17 février 2025.

En décembre 2024, la Société a également nommé MNP s.r.l./S.E.N.C.R.L./s.r.l. à titre d'auditeur.

4. PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES

	Périodes de trois mois terminées les		Périodes de six mois terminées les	
	31 janvier 2025	31 janvier 2024 (retraité - Note 15 aux états financiers)	31 janvier 2025	31 janvier 2024 (retraité - Note 15 aux états financiers)
	\$	\$	\$	\$
Revenus	8,827,629	2,355,080	14,948,410	3,725,143
Charges d'exploitation				
Recherche et développement	574,720	301,513	1,068,851	669,444
Coût des ventes	6,214,669	1,502,016	10,359,243	2,258,481
Frais de ventes et d'administration	1,795,570	1,694,371	3,846,794	2,580,788
Frais financiers	33,375	67,382	70,893	148,194
Impôts	437,054	-	437,054	-
Résultat net et résultat global	(227,759)	(1,210,202)	(834,425)	(1,931,764)
Résultat net par action	(0.001)	(0.01)	(0.006)	(0.01)

PERTE NETTE

Pour le deuxième trimestre terminé le 31 janvier 2025, la perte nette s'est chiffrée à 227 759 \$ (0,001 \$ par action) comparativement à une perte nette de 1 210 202 \$ (0,01 \$ par action) pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent.

Pour la période de six mois, terminée le 31 janvier 2025, la perte nette s'est élevée à 834 425 \$ (0,006 par action) comparativement à 1 931 764 \$ (0,01 par action) pour la même période en 2024.

Cette diminution de la perte nette par rapport à 2024 est principalement attribuable à une augmentation des revenus de distribution, partiellement compensée par une augmentation des frais administratifs et des frais liés aux activités de recherche et développement.

REVENUS

Pour le trimestre clos le 31 janvier 2025, des revenus nets de distribution de 8 827 629 \$ ont été enregistrés. Pour la période correspondante de 2024, des revenus de 2 355 080 \$ ont été enregistrés provenant de la vente des mêmes produits. Cependant, pour l'exercice précédent, la distribution du Dexlansoprazole n'a commencé qu'à la fin de janvier 2024.

Pour le premier semestre de 2025, un total de 14 948 410 \$ a été enregistré pour les revenus nets de distribution, comparativement à 3 725 143 \$ pour la même période de 2024. Cette augmentation significative des revenus est principalement attribuable aux ventes de Dexlansoprazole, qui a été lancé à la fin de janvier 2024 et a connu un grand succès sur le marché, contribuant à améliorer la liquidité de la Société.

Le 7 février 2025, l'entreprise a été informée que l'un de ses concédants de licence n'exercerait pas son option de renouvellement de licence pour la distribution de Dexlansoprazole pour une période supplémentaire. Les revenus du Dexlansoprazole ont représenté 86 % et 92 % des revenus totaux de Devonian pour l'exercice clos le 31 juillet 2024 et la période de 6 mois terminée le 31 janvier 2025, respectivement. Altius continuera à vendre du Dexlansoprazole jusqu'au 17 avril 2025, date à laquelle l'accord de licence prendra fin, et continuera à vendre du pantoprazole magnésium et du Cleo-35® par la suite.



La direction d'Altius explore actuellement de nouvelles opportunités commerciales potentielles pour élargir son portefeuille et générer de nouveaux revenus. Cependant, rien ne garantit que cet exercice porte ses fruits et que l'entreprise réussira à acquérir de nouvelles licences de distribution.

FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les frais de recherche et développement pour le trimestre clos le 31 janvier 2025 se sont élevés à 574 720 \$, en légère hausse par rapport à 301 513 \$ pour le deuxième trimestre de 2024.

Pour la période de six mois, terminée le 31 janvier 2025 et le 31 janvier 2024, les dépenses de recherche et développement se sont élevées à 1 068 851 \$ et à 669 444 \$, respectivement.

De ce montant, 337 500 \$ sont principalement attribuables aux activités liées à la préparation de l'étude clinique sur la dermatite atopique dans la population pédiatrique, aux activités d'extraction et à l'achat de matériel. Les frais de 281 617 \$ sont liés à la mise au point d'une nouvelle méthode d'analyse pour valider l'activité biologique de la Thykamine™ après extraction, à l'étude des mécanismes d'action de la Thykamine™ et à d'autres applications potentielles de la Thykamine™.

Ces dépenses de recherche et développement comprennent également des frais de maintien des brevets totalisant 9 618 \$, une masse salariale d'employés affectés à ce secteur pour un montant de 284 622 \$ et 155 494 \$ attribuable à l'amortissement des actifs corporels au centre d'extraction de Montmagny.

La direction estime que des coûts supplémentaires de près de 9 millions de dollars seront nécessaires pour terminer l'étude clinique sur la dermatite atopique pédiatrique, à l'exclusion des fardeaux administratifs. L'entreprise ne dispose pas actuellement des fonds nécessaires pour mener à bien une telle étude et devra donc lever des fonds auprès de sources externes pour la mener. Rien ne garantit que ces fonds seront recueillis.

COÛT DES VENTES

Le coût des marchandises vendues s'est élevé à 6 214 669 \$ pour le deuxième trimestre de 2025, composé de l'acquisition, de la distribution, des redevances et des charges directes attribuables aux trois produits vendus par notre filiale Altius Santé, ainsi que d'une charge d'amortissement sur les immobilisations incorporelles. Pour le trimestre correspondant de 2024, ces coûts s'élevaient à 1 502 016 \$ et étaient attribuables aux trois mêmes produits vendus par Altius.

Pour la première moitié de l'année 2025 et 2024, le coût des ventes s'est élevé respectivement à 10 359 243 \$ et 2 258 481 \$. Cette augmentation significative est justifiée par la croissance importante du volume des ventes, notamment le Dexlansoprazole.

CHARGES D'EXPLOITATION

Frais de vente et d'administration

La répartition des coûts liés aux frais de ventes et d'administration est la suivante :

	Périodes de trois mois, terminées les		Périodes de six mois, terminées les	
	31 janvier 2025	31 janvier 2024, retraité - note 15 aux états financiers	31 janvier 2025	31 janvier 2024, retraité - note 15 aux états financiers
	\$	\$	\$	\$
Salaires	(259,436)	357,059	156,847	574,110
Rémunération à base d'actions	215,000	350,202	610,833	350,202
Honoraires professionnels	699,941	520,152	964,277	762,028
Taxes foncières	32,099	30,874	63,732	61,937
Frais de distribution	508,411	77,910	1,023,259	175,453
Autres	599,555	358,174	1,027,846	657,058
	1,795,570	1,694,371	3,846,794	2,580,788

Pour le deuxième trimestre clos le 31 janvier 2025, les frais de vente et d'administration se sont élevés à 1 795 570 \$, comparativement à 1 694 371 \$ pour le trimestre correspondant de 2024. Pour les périodes de six mois, ces dépenses ont totalisé 3 846 794 \$ pour 2025, comparativement à 2 580 788 pour l'exercice 2024.

Cette augmentation est principalement due à l'augmentation des frais de distribution, des frais professionnels et autres frais.

La diminution des charges salariales pour le deuxième trimestre de 2025 s'explique par le renversement des bonis, à la suite de l'annonce du non-renouvellement de l'entente de distribution du Dexlansoprazole. À la suite de la mise à jour de ses prévisions financières, la Société a décidé de ne pas verser les bonis comptabilisés pour un montant total de 700 000 \$ en charges à payer au 31 juillet 2024. Par conséquent, au deuxième trimestre de 2025, la Société a renversé la totalité du montant.

La charge de rémunération à base d'actions de 215 000 \$ et de 610 833 \$ pour le trimestre et le semestre clos le 31 janvier 2025, respectivement (une charge hors trésorerie) est attribuable aux 3 298 611 options d'achat d'actions octroyées aux membres de la direction et à 1 535 715 aux membres indépendants du conseil respectivement le 8 octobre 2024 et le 23 décembre 2024, conformément aux modalités du régime d'options d'achat d'actions. Pour le semestre de 2024, un total de 350 202 \$ de charge de rémunération à base d'actions a été enregistré.

Les honoraires professionnels totalisant 699 941 \$ pour le deuxième trimestre de l'exercice en cours sont principalement liés aux honoraires pour l'audit des états financiers consolidés de la Société, ainsi qu'aux frais juridiques liés aux différents projets de développement et aux affaires corporatives de la Société. Des frais de 520 152 \$ ont été engagés au cours de la même période de l'année précédente pour des activités similaires.

Pour les premiers semestres de 2025 et de 2024, les honoraires professionnels ont totalisé respectivement 964 277 \$ et 762 028 \$. Cette augmentation par rapport à l'exercice précédent est principalement liée aux honoraires de vérification des états financiers.

Les frais de distribution pour les périodes de trois mois et de six mois de l'exercice 2025 s'élèvent respectivement à 508 411 \$ et 1 023 259 \$. Ces dépenses sont liées aux commissions versées à divers partenaires d'Altius pour la distribution de Dexlansoprazole, de Pantoprazole magnésium et de Cléo-35. L'augmentation de ces charges par rapport à l'exercice précédent est liée à la vente de Dexlansoprazole, distribué seulement depuis janvier 2024.

Les autres dépenses se sont élevées à 599 555 \$ pour le deuxième trimestre de 2025 comparativement à 358 174 \$ pour le trimestre correspondant de 2024.

Pour les périodes de six mois, terminées le 31 janvier 2025 et le 31 janvier 2024, les autres dépenses ont totalisé respectivement 1 027 846 \$ et 657 058 \$.

Ces autres dépenses sont attribuables aux frais d'exploitation d'Altius et du site de Montmagny, aux frais de déplacement, aux honoraires de consultation, aux primes d'assurance, ainsi qu'aux frais liés aux titres de la Société en bourse. L'augmentation de ces autres coûts, par rapport à la même période en 2024, est principalement attributable aux travaux d'entretien au site minier de Montmagny, ainsi qu'à une augmentation des primes d'assurances depuis décembre 2024.

FRAIS FINANCIERS

Les frais financiers nets se sont élevés respectivement à 33 375 \$ et 70 893 \$ pour le trimestre et le semestre terminés le 31 janvier 2025, comparativement à 67 382 \$ et 148 194 \$ pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent. Pour chacune de ces périodes comparées, les frais financiers sont principalement attribuables aux charges d'intérêts sur les prêts à terme, partiellement contrebalancées par les revenus générés sur les certificats de dépôt à terme.

7. INFORMATIONS TRIMESTRIELLES

Pour les périodes de trois mois, terminées (retraités – note 15 aux états financiers consolidés retraités)

	31 janvier 2025	31 octobre 2024	31 juillet 2024	30 avril 2024	31 janvier 2024	31 octobre 2023	31 juillet 2023	30 avril 2023	31 janvier 2023
		\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenu	8,827,629	6,120,781	10,149,360	5,431,483	2,355,080	1,370,063	1,076,169	406,100	452,762
Bénéfice net (perte nette)	(227,759)	(606,666)	750,090	(645,160)	(1,210,202)	(721,562)	(863,307)	(1,486,066)	(1,053,778)
Bénéfice (perte) de base par action	(0,001)	(0,002)	0,005	(0,004)	(0,01)	(0,005)	(0,01)	(0,01)	(0,008)
Bénéfice (perte) dilué par action	(0,001)	(0,002)	0,005	(0,004)	(0,01)	(0,005)	(0,01)	(0,01)	(0,008)

8. SITUATION FINANCIÈRE

Liquidités et ressources en capital

Au 31 janvier 2025, la Société disposait d'une trésorerie et d'équivalents de trésorerie totalisant 8 423 755 \$, comparativement à 9 862 511 \$ au 31 juillet 2024. Pour le premier semestre de 2025, la diminution nette de la trésorerie est principalement attributable au remboursement du prêt à terme, en décembre 2024. La Société estime qu'elle sera en mesure de financer adéquatement ses activités, de maintenir un fonds de roulement positif et de répondre à ses besoins de trésorerie au cours des 12 prochains mois.

L'actif total au 31 janvier 2025 s'élevait à 28 640 681 \$, comparativement à 30 733 450 \$ au 31 juillet 2024. Cette diminution est principalement attributable à la diminution de la trésorerie et des débiteurs.

Le total des passifs au 31 janvier 2025 s'élevait à 15 004 287 \$ comparativement à 16 873 464 \$ au 31 juillet 2024, une diminution principalement attributable au remboursement de l'emprunt à terme.

En décembre 2024, la Société a remboursé la totalité de sa dette externe, qui s'élevait à 2 111 781 \$ à la fin du premier trimestre de 2025. Au 31 janvier 2025, la Société n'avait que des passifs liés aux charges d'exploitation, aux obligations fiscales et aux obligations locatives.

Activités de financement

Historiquement, la Société finançait ses activités par des placements privés d'actions ordinaires et de droits de souscription ainsi que par l'émission de débentures convertibles et le bénéfice d'exploitation généré par sa filiale. Le lancement de Dexlansoprazole, a généré jusqu'à maintenant, une hausse des liquidités de la Société à partir de ses flux de trésorerie d'exploitation. Le 7 février 2025, la société a été informée que l'un de ses concédants de licence n'exercerait pas son option de renouvellement de licence pour la distribution de Dexlansoprazole pour une durée supplémentaire, ce qui réduira considérablement les liquidités provenant des activités d'exploitation après la résiliation de l'accord sur le Dexlansoprazole prévue le 17 avril 2025.

La rentabilité de la Société repose sur des facteurs tels que sa capacité à commercialiser, vendre et distribuer ses produits cosméceutiques et pharmaceutiques, le succès des différentes études cliniques ainsi que les différentes approbations des organismes réglementaires ainsi que la capacité à obtenir le financement nécessaire pour la poursuite de ses projets. La capacité de la Société à poursuivre ses activités sur une base de continuité d'exploitation dépend de sa capacité à maintenir le rendement de ses activités de distribution et, afin de soutenir les études cliniques de plus grande envergure qu'elle envisage, ainsi qu'à réaliser d'autres types de financement.

9. DONNÉES SUR LES ACTIONS EN CIRCULATION

Au 14 avril 2025, le nombre d'actions émises et en circulation était de 148 222 532 tandis que le nombre d'options d'achat d'actions en circulation octroyées en vertu du régime d'options d'achat d'actions était de 20 589 547, dont 19 689 547 sont exerçables. Ces options peuvent être exercées à un prix variant de 0,12 \$ à 0,60 \$. La Société détenait également 12 337 535 bons de souscription, permettant aux porteurs de souscrire à une action à droit de vote subalterne de la Société à un prix variant de 0,19 \$ à 0,95 \$ l'action.

10. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES

Utilisation et impact des instruments financiers

Les principaux instruments financiers utilisés par la Société proviennent de ses activités d'exploitation, soit par ses comptes fournisseurs, le recouvrement des impôts payés sur ses achats, les crédits d'impôt remboursables sur les dépenses de recherche et développement et ses ventes. Ses activités de financement réalisées au cours du semestre clos le 31 janvier 2025 ont principalement généré des ventes.

Risque de change

Au cours du premier semestre 2025, la Société a effectué peu de transactions en devises étrangères et de faible valeur. La direction évaluera les options qui s'offrent à lui pour faire face aux fluctuations futures du dollar canadien par rapport au dollar américain si la valeur des opérations en devises étrangères est importante. Les frais financiers ainsi que les frais administratifs généraux pourraient être influencés par ces instruments financiers.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt désigne le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent à la suite de variations des taux d'intérêt du marché. La Société n'est pas exposée au risque de fluctuation des taux d'intérêt étant donné que la totalité de sa dette a été remboursée en décembre 2024.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société ait de la difficulté à honorer ses engagements liés aux passifs financiers. Au 31 janvier 2025, la Société avait un passif à court terme de 14 901 949 \$. Les budgets de fonctionnement et d'immobilisations de la Société ainsi que les transactions importantes qui dépassent la portée normale de ses activités sont examinés et approuvés par le conseil d'administration. La Société investit ses liquidités disponibles dans des titres à revenu fixe très liquides. La Société surveille ses liquidités, ce qui lui permet d'obtenir des liquidités supplémentaires en temps opportun.

Risque de dépendance économique (Altius)

Les revenus d'Altius Healthcare Inc. (Altius) proviennent actuellement de la vente de trois produits : Cleo-35, Pantoprazole Magnesium et Dexlansoprazole. Au deuxième trimestre 2025, Altius a réalisé 36 % de son chiffre d'affaires auprès d'un seul client et 99 % de ses achats provenaient d'un seul fournisseur. Altius s'approvisionne auprès de tiers et ne peut assurer la fabrication et la livraison de ces médicaments, malgré les rapports prévisionnels qui lui sont fournis.

Une interruption de l'approvisionnement de l'un de ces trois produits aurait un impact négatif sur les revenus de l'entreprise. Afin de réduire le risque économique associé, la stratégie de la Société consiste à acquérir les droits de commercialisation d'autres produits pharmaceutiques.

La société s'appuie fortement sur un certain nombre de dirigeants et de scientifiques clés.

La Société est fortement dépendante de ses dirigeants. Ainsi, la perte de membres clés du personnel de la Société pourrait nuire à la Société. Bien que la Société conclue des contrats de travail avec tous les membres de son personnel, ces contrats de travail ne garantissent pas leur conservation. La Société dépend également de ses collaborateurs et conseillers scientifiques et cliniques, qui ont tous des engagements extérieurs qui peuvent limiter leur disponibilité pour la Société. De plus, la Société estime que son succès futur dépendra en grande partie de sa capacité à attirer et à retenir du personnel scientifique, de gestion, médical, de fabrication, clinique et réglementaire hautement qualifié, en particulier à mesure que la Société étend ses activités et cherche à obtenir les approbations réglementaires pour les essais cliniques. La Société conclut des ententes avec ses collaborateurs et conseillers scientifiques et cliniques, ses principaux leaders d'opinion et ses partenaires universitaires dans le cours normal de ses activités. La Société conclut également des ententes avec des médecins et des établissements qui recruteront des patients pour les essais cliniques de la Société en son nom dans le cours normal de ses activités. Si le personnel académique et scientifique clé, y compris les employés ou les partenaires de collaboration qui travaillent au développement des activités de recherche de la Société, quitte la Société, les programmes de développement actuels et futurs de la Société pourraient être retardés ou affectés négativement. Nonobstant ces arrangements, la Société fait face à une concurrence importante pour ce type de personnel de la part d'autres sociétés, d'établissements de recherche et universitaires, d'entités gouvernementales et d'autres organisations. La Société ne peut prédire qu'elle réussira à embaucher ou à retenir le personnel dont elle a besoin pour poursuivre sa croissance. De plus, en raison de ressources financières limitées, la Société pourrait ne pas être en mesure d'étendre ses activités avec succès en raison de difficultés liées au recrutement et à la formation de nouveaux employés qualifiés. L'augmentation du personnel peut entraîner un détournement important du temps et des ressources de la direction.

Le succès de la Société dépend également de sa capacité à recruter, à retenir et à motiver du personnel scientifique, clinique, de fabrication et de commercialisation qualifié. La Société pourrait ne pas être en mesure d'attirer et de retenir ce personnel à des conditions acceptables compte tenu de la concurrence entre de nombreuses sociétés pharmaceutiques et biotechnologiques pour du personnel similaire. La Société est également confrontée à la concurrence pour l'embauche de personnel scientifique et clinique provenant d'universités et d'instituts de recherche.

Risques liés aux opérations de recherche et développement

Les activités de la Société comportent des risques et des incertitudes propres à l'industrie qui pourraient avoir une incidence sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation. Les résultats des essais cliniques peuvent ne pas étayer les hypothèses envisagées.

La réalisation d'essais cliniques nécessite le recrutement de patients et les difficultés de recrutement de patients pourraient retarder la réalisation de nos essais cliniques ou entraîner leur non-réalisation.

La Société est une société pharmaceutique en phase d'essai clinique et pourrait avoir besoin d'obtenir des directives supplémentaires concernant ses produits thérapeutiques actuels ou d'obtenir des approbations réglementaires supplémentaires ou des examens plus rigoureux. Elle doit également obtenir, maintenir et protéger son portefeuille de propriété intellectuelle et peut être exposée à des frais de justice associés à la défense contre des allégations de contrefaçon de brevet ou contre d'autres réclamations pour violation de la propriété intellectuelle. La Société pourrait être tenue par Santé Canada, la FDA ou d'autres autorités étrangères comparables de mener d'autres études en plus de celles actuellement prévues par la Société ou de subir des retards dans la réalisation de ses essais cliniques.

De plus, nos ressources humaines étant trop limitées pour mener des études précliniques et des essais cliniques, nous devons faire appel à un prestataire de services pour réaliser nos études et essais et pour effectuer certains processus de collecte et d'analyse de

données. Les études précliniques ou non cliniques doivent être menées conformément aux bonnes pratiques de laboratoire et doivent être conformes aux normes de gouvernance internationales du Conseil international pour l'harmonisation (ICH). Si, pour quelque raison que ce soit, y compris à la suite du non-respect des règles et règlements régissant la conduite des études précliniques et des essais cliniques, ou s'il néglige de remplir ses obligations contractuelles conformément aux termes des accords conclus avec nous, par exemple en ne réalisant pas d'essais, en ne compilant pas de données ou en ne produisant pas de rapports à la suite d'essais, Nous pouvons être soumis à des retards qui peuvent avoir un impact sur le respect de nos engagements.

Risques liés à nos actions

Le cours de nos actions est volatil et un investissement dans nos actions ordinaires peut faire l'objet d'une baisse de valeur. Depuis notre inscription à la Bourse de croissance TSX (TSXV), l'évaluation et le cours de nos actions ont fluctué et n'ont pas eu d'incidence importante sur nos résultats financiers, la valeur des actifs, la valeur comptable, la valeur comptable actuelle ou historique, ou de nombreux autres critères fondés sur les mesures traditionnelles de la valeur des actions ordinaires. Le prix de nos actions continuera de fluctuer, en fonction de divers facteurs, y compris les facteurs de risque décrits dans le présent document et d'autres circonstances indépendantes de notre volonté. La valeur d'un placement dans nos actions ordinaires et/ou nos bons de souscription d'actions ordinaires pourrait diminuer ou fluctuer de façon importante.

11. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES ET ESTIMATIONS

La préparation des états financiers conformément aux IFRS exige de la direction qu'elle fasse preuve de jugement, qu'elle fasse des estimations et qu'elle formule des hypothèses qui pourraient avoir une incidence sur les montants présentés à titre d'actifs, de passifs et de produits et charges. Ces montants présentés reflètent la meilleure estimation de la direction fondée sur la conjoncture économique globale et les décisions fondées sur le plan d'action le plus probable de la Société. Toute modification de ces hypothèses et estimations pourrait avoir une incidence sur les résultats réels. Il convient de se reporter aux états financiers consolidés audités pour les exercices clos les 31 juillet 2024 et 2023 pour plus de détails sur les principales conventions comptables et estimations aux fins d'évaluer et de comprendre les états financiers de la Société.

12. INCERTITUDE SIGNIFICATIVE LIÉE À LA CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION

Les états financiers consolidés ont été établis sur la base de l'hypothèse de continuité d'exploitation, qui suppose la réalisation des actifs et l'acquittement des passifs dans le cours normal des affaires dans un avenir prévisible. En conséquence, ces états financiers consolidés ne comportent aucun ajustement pour tenir compte de l'impact possible sur le recouvrement et le classement des actifs, ni sur le règlement ou le classement des passifs, si la Société n'était plus en mesure de poursuivre ses activités comme d'habitude. La Société est engagée dans le processus de développement de médicaments botaniques et devra obtenir le financement nécessaire pour poursuivre ses activités jusqu'à la phase de commercialisation de ses produits. La Société a subi des pertes depuis sa constitution et s'attend à ce que cela se poursuive dans un avenir prévisible. Les liquidités de la Société demeurent limitées, compte tenu de l'ensemble des projets en cours et envisagés. Par conséquent, la capacité de la Société à poursuivre son exploitation dépend de sa capacité à obtenir, en temps opportun, un financement supplémentaire pour mener à bien ses projets de recherche et développement et commercialiser les produits développés. Il ne peut y avoir aucune assurance à ce sujet. La direction poursuit les négociations en vue d'obtenir des fonds supplémentaires et de conclure diverses ententes lui permettant de générer les flux de trésorerie nécessaires à la réalisation de tous ses projets de recherche prévus. Le succès de ces négociations repose sur de nombreux facteurs indépendants de la volonté de la Société et sa capacité à mener à bien de tels financements et ententes est teintée d'une incertitude importante susceptible de jeter un doute important sur sa capacité à réaliser tous ses projets.